



19 mai Communiqué du Réseau syndical international de solidarité et de luttes

Algérie : interdiction d'exercice d'un syndicat autonome, le Snateg-Sonelgaz (Syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz), membre de la Confédération Générale Autonome des Travailleurs Algériens (CGATA)

Le 16 mai, le pouvoir algérien, par le biais du ministère du travail, a signifié aux responsables du syndicat son « déenregistrement », c'est-à-dire le retrait de l'accréditation d'exercice en tant que syndicat. Les motifs invoqués sont ridicules : en guise d'arguments, ils font mention du licenciement d'A Boukhalfa et de R. Mellal en 2014 et 2015, secrétaires du syndicat. Pour résumer, ils ont été licenciés en vue de décapiter le syndicat à la suite de mobilisations qu'ils avaient initiées, sous des motifs ubuesques. M. Mellal avait notamment dénoncé un scandale à la malversation, sur fausses facturations, des responsables de la Sonelgaz. Cette entreprise est l'un des poumons économiques du pays, avec la Sonatrach pour le pétrole, à la source de la faramineuse rente des hydrocarbures algérienne. Mais les licenciements et campagnes de calomnies contre ces syndicalistes n'ont pas entamé la détermination et les mobilisations des travailleurs et travailleuses dans ce secteur sensible, loin s'en faut. Leurs revendications de salaires et de conditions de travail décents sont d'autant plus légitimes, au regard de la captation, par les dirigeants de la Sonelgaz de l'entreprise et par le pouvoir, des profits des hydrocarbures. Leurs mobilisations font écho à celles, de plus en plus nombreuses, d'une population qui ne supporte plus les abus de ce système, et c'est bien cela qui gène le pouvoir.

Aujourd'hui, ce dernier décide donc de museler par la force le syndicat. Comment nomme-t-on un régime politique qui réprime et interdit par décret ?

Le pouvoir algérien doit prendre conscience qu'il ne fait plus illusion, qu'aux yeux du monde il montre le visage d'un régime qui réprime et nie les libertés de ses citoyens.

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes exige l'annulation de cette pseudo-décision de justice ainsi que la réintégration des syndicalistes licenciés.

Les droits des travailleurs et des travailleuses algériennes doivent être respectés !